

Point de vigilance : la propreté est un point à bien noter.

À son entrée à l'école, l'enfant scolarisé (même si quelques accidents sont largement compréhensibles) doit être capable de gérer son besoin d'aller aux toilettes. Cette propreté est un préalable important à la scolarisation. C'est le rôle de la famille et non celui de l'école de prendre en charge cet apprentissage. La vie en collectivité exige en effet un minimum d'autonomie. Si cette maîtrise est trop peu avancée ou seulement en cours de finalisation, il est indispensable d'en informer la Direction avant la rentrée.

Besoin d'échanger sur le sujet ? Nous restons à votre écoute et vous pouvez joindre :

Les animatrices du RPE au 02 99 00 97 95 ou rpe@chateaubourg.fr.

La PMI au 02 90 02 92 10.

Toute l'équipe du Secteur Éducation vous souhaite une excellente rentrée scolaire 2024-2025 !

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information scolaire et périscolaire.

Vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone :

viedesecoles@chateaubourg.fr

02 99 00 31 47 (taper 3)



2024 - 2025



Inscription au sein des écoles publiques

Commune de Châteaubourg

Étape 1 : Transmission par mail des informations suivantes :

- NOM(S) et Prénom(s) des parents,
- NOM(S) et Prénom(s) du ou des enfant(s),
- Date(s) de naissance du ou des enfant(s),
- Adresse du lieu de résidence de votre/vos enfant(s),
- Numéro(s) de téléphone,
- Adresse(s) mail,
- Niveau(x) de classe à la rentrée prochaine,
- Y a-t-il des frères ou sœurs inscrits dans la même école ou dans une autre (préciser laquelle) ou pas encore scolarisé,
- Date d'inscription souhaitée :
Septembre 2024 ou janvier 2025 pour les TPS uniquement (nés en 2022).
- Lieu de résidence professionnelle pour les deux parents,
- Vos disponibilités pour le rendez-vous physique ou téléphonique.



De même que les justificatifs suivants (dès maintenant) :

- Livret de famille (copie des pages parents et enfants),
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- Carnet de santé avec vaccinations à jour avec le nom et prénom de l'enfant inscrit sur les pages,
- Certificat de radiation de l'école précédente, s'il y a lieu,
- Certificat médical si allergie et/ ou PAI,
- Copie du jugement de séparation, s'il y a lieu.

 *Votre mail ne doit pas dépasser 25Mo sinon nous risquons de ne pas le recevoir.*

Étape 2 : Inscription en Mairie aux coordonnées suivantes :

viedesecoles@chateaubourg.fr / 02 99 00 31 47 (taper 3)



Étape 3 : Accès au Portail Familles :

Un mail vous sera envoyé pour accéder au Portail Familles composé :

-  D'un lien de connexion,
-  De votre ID (identifiant : votre adresse mail),
-  D'un mot de passe à modifier dès la 1ère connexion,

Vous devez :

-  Compléter votre espace (cases obligatoires comportent un astérisque),
-  Et enregistrer les documents obligatoires.



Aucun document (certificat, PAI...) en lien avec la santé de votre enfant ne doit être mis en ligne !

Ceux-ci doivent être remis à la Direction de l'école et au Responsable de la restauration.

Merci de noter que l'inscription en mairie ne vaut pas encore admission !

Étape 4 : Prise de rendez-vous avec la Direction de l'école

Le Secteur Éducation prévient la Direction de l'inscription faite en mairie.



Étape 5 : Rencontre avec la Direction de l'école afin d'effectuer :

- ★ L'admission,
- ★ La visite de l'école en famille (le/les enfant(s) concerné(s) et les 2 parents)

